



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE PARIS

Temps de travail : Alerte enfumage, suite ! Manifestation jeudi 3 juin à 9h30 Mairie du 12^e Réunion d'information syndicale lundi 7 juin à 9h30

Réunion d'information et de débat pour agir contre la perte de nos congés*

**Lundi 7 juin 9h30-11h30
Salle des Fêtes de la Mairie du 19^e
ou sur Zoom**

<https://us02web.zoom.us/j/84160332398?pwd=WEoK2Nrb1M1SU1SNEFuWnESTXZZQT09>

*Syndiqué.e.s. ou non, fonctionnaires, contractuel.le.s. ou apprenti.e.s, vous pouvez venir à cette réunion d'information syndicale (RIS). Chaque agent.e a droit à une heure mensuelle d'information syndicale sur son temps de travail, cumulable sur 3 mois. Sauf nécessité de service, vous pouvez participer à cette RIS en prévenant votre hiérarchie. L'administration a autorisé cette réunion.

La Ville de Paris continue de prétendre que l'exécutif fait tout pour empêcher la perte des 8 jours. Inquiète, la Ville de Paris essaie surtout de désamorcer la mobilisation pour le maintien de nos droits !

Décryptage des fake news et des non-dits de la Ville :

« Suppression des 8 jours presque entièrement compensée pour plus de 2/3 des agents » : MENSONGE !

À ce jour, la perte des 8 jours est compensée :

- Par la sujétion globale que l'intersyndicale revendique depuis des mois...et dont la Ville avançait jusqu'à hier qu'elle était illégale ! **3 jours récupérés** grâce à la ténacité de l'intersyndicale et la mobilisation des agent.es.
- Par la possibilité de **2 jours de congés supplémentaires** avec le dispositif de fractionnement (pose de 8 jours de congés entre le 1^{er} novembre et le 30 avril). La Ville ne précisant pas que **le fractionnement n'est pas possible pour tous** (nécessités de service) et revient à vous **enlever une part de liberté** dans la pose de vos congés.

Bilan : Pour 2/3 des agent.es la suppression des 8 jours n'est pas « presque entièrement compensée », il manque toujours au minimum 3 jours pour que le compte y soit et même 5 jours pour ceux qui ne pourront pas bénéficier du fractionnement !

« Le temps de travail diminuera pour plus de 15 000 agents » : MENSONGE !

Ce que la Ville ne dit pas, c'est que la très grande majorité des collègues bénéficieront d'une augmentation de la prise en compte de leur pénibilité avec l'ajout d'un seul niveau de sujétion.

Ils auront donc gracieusement droit à une réduction annuelle de 3 jours de temps de travail. Cette réduction de 3 jours s'ajoutera aux 3 jours obtenus par la sujétion globale et aux 2 jours possibles via le fractionnement.

Bilan : Pour la très grande majorité de ces 15 000 agent.es, au mieux cela compensera la perte des 8 jours ...avec la contrainte supplémentaire liée au fractionnement. Et 2 jours de perte sèche pour les collègues qui ne pourront pas bénéficier du fractionnement !

Deux autres mensonges et des non-dits !

- La Ville parle de « 2 JRTT supplémentaires acquises par une modification minime des cycles de travail ». Il s'agit en fait d'une augmentation quotidienne du temps de travail, en aucun cas d'un cadeau pour les agent.es !
- Sur le temps de trajet pour se rendre au restaurant administratif actuellement comptabilisé comme du temps de travail : tout le monde y perd ! La Ville ment en prétendant que seul.es les agent.es à l'horaire variable bénéficient actuellement de ce dispositif. Sa « proposition » signifie concrètement :
 - Suppression totale du temps de trajet pour l'ensemble des agent.es en horaire fixe.
 - Suppression totale également pour les collègues qui sont à moins de 15 minutes d'un restaurant ASPP, soit l'équivalent de 9,5 jours perdus par an pour les collègues qui bénéficient actuellement de 20mn par jour !
 - 15 minutes par jour au lieu de 30 aux agent.es en horaires variables qui sont à plus de 15 minutes de la cantine, soit l'équivalent de 7 jours perdus par an !

Et puis il y a les autres mesures scandaleuses proposées par la Ville de son initiative, sans aucun rapport avec la loi de transformation de la fonction publique :

- **Les adjoint.es d'animation**, corps féminisé à 62% pour les titulaires et 80% pour les contractuel.les précarisé.es, **qui perdraient l'équivalent de 15 jours de congés !** 6 jours de congés perdus (et encore avec utilisation du fractionnement) + 9 jours perdus par la diminution inacceptable du niveau de sujétion !
- **La suppression des jours de récupération**
- **Le décompte du temps par jour et pas en heures pour les cadres** (badgeage unique)
- **La modification de l'organisation des plannings...et l'impact sur les vies personnelles des agent.es**
- **Pour les cycles fixes**, la DPE s'est engagée à ce que les jours de RTT imposées et intégrées au cycle ne soient pas acquisitives (donc pas besoin de les générer, elles sont automatiquement données aux collègues ne changeant ainsi pas les plannings prévus des mois à l'avance)...**mais aucun engagement de la Ville sur ce principe pour l'ensemble des directions et cycles fixes !**

L'administration est fébrile et commence à reculer.

Nous pouvons gagner !

Toutes et tous en MANIFESTATION, jeudi 3 juin

9h30 de la Mairie du 12^e en direction de l'Hôtel de Ville

Amenez pancartes, banderoles, de quoi faire du bruit !

Il sera possible de se regrouper à l'issue de la manifestation pour envisager la suite de la mobilisation